



**AERIA+**  
c/o CCIG  
Blvd du Théâtre 4  
CH – 1204 Genève  
[contact@aeria.ch](mailto:contact@aeria.ch)  
[www.aeria.ch](http://www.aeria.ch)

Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
**3003 Berne**

À l'att. de Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale

Par courriel :  
[raphael.bucher@bafu.admin.ch](mailto:raphael.bucher@bafu.admin.ch)

Date	Concerne
04.04.2022	Révision de la loi sur le CO2

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet de révision de la loi sur le CO2 mis en consultation le 17 décembre 2021 et vous faisons parvenir ci-dessous notre prise de position.

**L'Association économique romande pour une infrastructure aéroportuaire performante (AERIA+)**, fondée en novembre 2021, a pour but de promouvoir et de défendre la présence d'une infrastructure aéroportuaire performante dans l'intérêt de l'économie romande. Les membres d'AERIA+ sont des entreprises, des associations, des organisations et des personnes physiques qui bénéficient de la qualité de cette infrastructure aéroportuaire.

Conformément aux objectifs poursuivis par AERIA+, notre prise de position se concentre sur les éléments du projet concernant le transport aérien.

#### **Position de AERIA+ :**

- **Taxe sur les billets d'avion** : AERIA+ salue l'abandon du principe d'une taxe sur les billets d'avion visant à agir sur la demande, cette proposition ayant été rejetée dans les urnes le 13 juin 2021. AERIA+ estime que des incitations et des encouragements doivent être privilégiés plutôt que l'introduction de nouvelles taxes.
- **Taux de mélange de carburants renouvelables (SAF)** : Le projet prévoit d'imposer un taux de mélange de carburant renouvelable obligatoire équivalant à ce qui est prévu dans l'Union Européenne, à savoir 5% d'ici 2030. Cet alignement étroit sur l'UE revêt une grande importance car cet alignement empêche les distorsions de concurrence sur le marché européen. AERIA+ approuve l'adoption de ces objectifs qui permettront d'encourager le développement de la filière des biocarburants en garantissant des débouchés. Cela contribuera à augmenter l'offre de SAF

Contact  
Erik Simonin  
Secrétaire général  
T +41 022 819 91 59  
[e.simonin@aeria.ch](mailto:e.simonin@aeria.ch)



tout en réduisant la différence de prix par rapport au kérosène fossile. De manière générale, il est essentiel que le développement des SAF se fasse en coordination avec nos partenaires européens et en adéquation avec les possibilités techniques.

- **Soutien à l'innovation dans le domaine de l'aviation (art. 103b) :** AERIA+ approuve l'encouragement de la Confédération envers le développement et la production de carburants d'aviation synthétiques renouvelables. Ces contributions d'investissement pour les entreprises innovantes renforcent le positionnement de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation et permettent d'accélérer l'adaptation de l'industrie aéronautique aux défis environnementaux.
- **Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs (art. 37a LFG) :** AERIA+ prend note de la proposition concernant le soutien à hauteur de 30 millions de francs par an jusqu'en 2030 à destination du transport ferroviaire transfrontalier, ce fonds étant alimenté par la mise aux enchères des droits d'émission dans le domaine de l'aviation. AERIA+ est opposé à ce mécanisme de financement croisé et estime qu'il serait plus opportun d'utiliser ces fonds pour l'extraction et l'utilisation de carburants synthétiques, conformément à la proposition de l'article 103 alinéa 2 de la LFG. Dans le cas d'une utilisation de ce fonds à destination du rail, le soutien aux liaisons transfrontalières bénéficiant de temps de trajet raisonnables devrait être privilégié afin de garantir la complémentarité des réseaux de transport aériens et ferroviaires.

En conclusion, AERIA+ est favorable à cette nouvelle mouture de la loi sur le CO2 qui n'introduit pas de taxes, mais des incitations et des encouragements permettant de concilier les objectifs environnementaux avec les besoins de l'économie en matière de transport aérien. Elle émet toutefois une réserve concernant l'utilisation prévue des fonds issus de la mise aux enchères des droits d'émission dans le domaine de l'aviation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Jean-Marc Probst  
Président

Erik Simonin  
Secrétaire général